

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 07 AVRIL 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 67
Tous les délégués, sauf
M. HERRMANN et M. TROG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. Dany WALTER et M. Jean-Jacques BASTIAN (suppléants).

DEL. N° 044/2008conseil

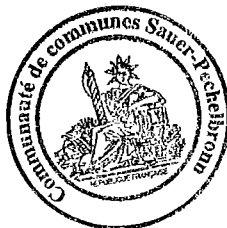
**OBJET : GESTION INTERCOMMUNALE
DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU
(L. 5211-10 DU CGCT)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les délégations au bureau telles que définies ci-dessous :

- 1° création de postes d'agents non permanents (chargés de mission, ...) ;**
- 2° admissions en non-valeur inférieures à 1 000 € ;**
- 3° attribution des subventions pour les sorties éducatives collèges de Woerth, Mertzwiller, Wissembourg et Soultz-sous-Forêts, les sorties éducatives collège de Reichshoffen pour les élèves du territoire en classes SEGPA, ainsi que les sorties éducatives du séminaire de jeunes de Walbourg pour les élèves du territoire au collège ;**
- 4° attribution des subventions d'aide à l'entretien du patrimoine bâti ancien ;**
- 5° toutes décisions relatives aux prêts et lignes de trésorerie, dans la limite des crédits prévus au budget ;**
- 6° toutes décisions relatives aux sollicitations d'avis sur des documents d'urbanisme.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 08 avril 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Jean-Marie HAAS